

RAPPORT CONGRÈS 2007
(Article 8.2 i) des Statuts

XXIII^e Congrès du Syndicat des pompiers et pompières du Québec,
Hôtel Clarendon, Québec
23 au 26 août 2007

RAPPORT DU CONGRÈS 2007

Lors du XXIII^e Congrès du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, qui s'est tenu du 23 au 26 août 2007 à l'Hôtel Clarendon de Québec, quatre-vingt-dix (90) personnes étaient présentes. De ce nombre nous comptons quarante-six (46) délégués provenant de seize (16) sections locales à travers le Québec, trois (3) organisateurs, dix (10) invités et trente-et-une (31) conjointes.

COMITÉ DES LETTRES DE CRÉANCE 1

Président : Marc Duchesneau, Lévis
Responsable politique : Claude Hamel, Bureau

Secrétaire : Patrick Corbeil, Saint-Jérôme
Membre : Éric Lemay, Saguenay

COMITÉ DES STATUTS 2

Président : Sylvain Côté, Saguenay
Responsable politique : Daniel Pépin, Bureau
Secrétaire : Luc Guérin, Châteauguay
Soutien technique : Gilles Raymond, Bureau



Membres :

Réal Fortin, Baie-Comeau
Gino Gravel, Joliette
Philippe Bernier, Lévis
David St-Jean, Longueuil
Dave Hague, Longueuil
Bruno Julien, Mascouche
Valois Marquis, Rimouski
René G. Lamothe, Rouyn-Noranda
Yvon McCann, Saint-Constant
Roch Dumoulin, Sainte-Thérèse
Christian Bradette, Saint-Félicien
Sylvain Charbonneau, Saint-Jérôme
Guy Chayer, Salaberry-de-Valleyfield
Stéphane Simoneau, Sherbrooke
Gaétan Beauches, Val-d'Or
François Morin, Varennes

COMITÉ DES RÉOLUTIONS 3

Président : Simon Gilbert, Sherbrooke
Responsable politique : Hugo Tessier, Bureau
Secrétaire : Marc-André Roy, Longueuil

Membres :

Paul Durand, Châteauguay
Marc-André Côté, Joliette
Dany Lavoie, Lévis
Jean Denis, Longueuil
Rémi Poirier, Mascouche
Jean L'Heureux, Saguenay
Éric Cloutier, Saint-Constant
Yvon Delisle, Saint-Félicien
André Beauchemin, Varennes



COMITÉ DU RAPPORT DES DIRIGEANTS 4

Président : François Doucet, Joliette
Responsable politique : Denis Dufresne, Bureau
Secrétaire : Stéphane Chartrand, Sainte-Thérèse

Responsable de la logistique : Serge Martin, Bureau

Membres :

Richard Perras, Châteauguay
Éric Godon, Longueuil
Patrick Larcher, Longueuil
Alain Tremblay, Saguenay
Michel Levesque, Saint-Félicien
Christian Poulin, Salaberry-de-Valleyfield
Alain Caron, Sherbrooke
Emanuel Medeiros, Varennes
Éric Lemay, Saguenay

STATUTS DU SYNDICAT

Des modifications ont été apportées aux statuts du Syndicat des pompiers et pompières du Québec dont copies ont été envoyées aux différentes sections locales que compte le SPQ. Vous retrouvez l'intégralité de ces statuts directement sur le site internet du syndicat au www.spq@spq-ftq.com.

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES

Résolution sur les maladies professionnelles chez les pompiers :

ATTENDU QUE les pompiers sont exposés à plusieurs maladies liées aux incendies;

ATTENDU QUE présentement au Québec, la Commission de la santé et de la sécurité du travail traite les maladies et évalue cas par cas chaque demande d'indemnité de pompier pour déterminer si la maladie est liée au travail;



ATTENDU QUE le 4 mai 2007, la province d'Ontario a modifié la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, ce qui permet au gouvernement d'établir des règlements qui touchent les pompiers à temps plein et à temps partiel ainsi que les enquêteurs en incendie;

ATTENDU QUE cette Loi présomptive permet au gouvernement d'identifier par règlements, des lésions cardiaques et certains types de cancer reliés au travail de pompier;

*Qu'il soit résolu qu'un comité créé par le bureau du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, avec l'assistance de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec, rédige un mémoire demandant au gouvernement du Québec des modifications à la *Loi sur les accidents du travail et maladies professionnelles* afin que celle-ci permette d'identifier par règlements que les lésions cardiaques ainsi que certains genres de maladies soient présumés être reliés à la profession du pompier, sauf si le contraire est démontré. Ce comité est constitué de membres provenant des différentes sections locales et présidé par un membre du bureau.*

Résolution sur la santé et la sécurité du travail :

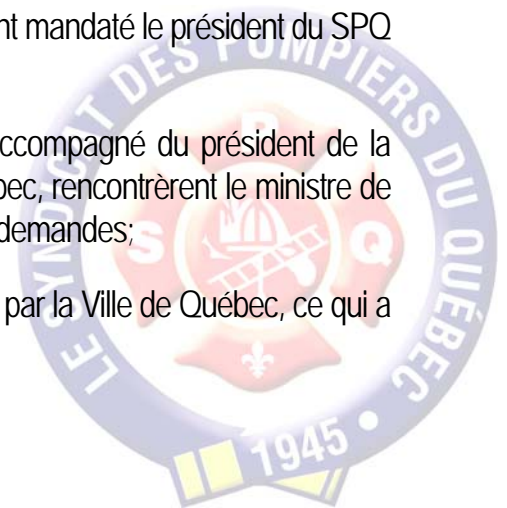
ATTENDU QUE suite à la décision rendue par Me Guylaine Tardif de la Commission des lésions professionnelles dans l'affaire **Mario Girard et Ville de Québec** en décembre 2004 et maintenue en révision par le commissaire Jean-Marc Dubois en octobre 2005, à l'effet « d'affecter en tout temps au moins quatre (4) pompiers à chaque auto-pompe ou pompe-échelle en service dans les casernes de son territoire;

ATTENDU QUE le SPQ a réagi rapidement en informant le ministre de la Sécurité publique, qu'il entendait déposer un mémoire à ce sujet;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration du SPQ a dûment mandaté le président du SPQ de déposer un tel mémoire. Ce qui fut fait en mai 2005;

ATTENDU QUE en octobre 2005, le président du SPQ, accompagné du président de la FTQ, ainsi que des présidents de l'APM, de Laval et de Québec, rencontrèrent le ministre de la Sécurité publique et que celui-ci s'est montré réceptif à nos demandes;

ATTENDU QUE le débat s'est transporté au niveau juridique par la Ville de Québec, ce qui a eu pour effet de stopper les décisions politiques.



Qu'il soit résolu que le SPQ, assisté de la FTQ prenne tous les moyens nécessaires afin que le gouvernement oblige les organisations qui opèrent un service de protection incendie, d'affecter en tout temps, au moins quatre (4) personnes à chaque auto-pompe ou pompe-échelle en service dans les casernes de son territoire, de façon à ce qu'au premier stade d'une intervention d'urgence, les quatre (4) pompiers ainsi affectés soient en mesure d'intervenir simultanément dans le zone dangereuse d'un incendie de bâtiment.

Résolution sur les régimes de retraites :

ATTENDU QUE la tendance qui se développe de plus en plus de la part des employeurs autant américain que canadien pour transformer les régimes de retraite à prestations déterminées en régimes à cotisations déterminées;

Qu'il soit résolu que le SPQ organise une grande campagne d'information auprès de ses sections locales afin de les inciter à se mobiliser contre ces attaques concertées des employeurs.

Conséquemment, le SPQ doit prendre les moyens nécessaires pour offrir à ses membres la possibilité de suivre une formation de base sur les régimes de retraite. De plus, le SPQ devra créer un répertoire contenant tous les règlements des régimes complémentaires de retraite de toutes les organisations de pompiers au Québec.

COMITÉ DU RAPPORT DES DIRIGEANTS

Le Comité s'est rassemblé pour discuter et étudier le rapport des dirigeants ainsi que le discours du président.

CONCERNANT LES ÉTATS FINANCIERS ET LES RAPPORTS

Le Comité est satisfait du rapport financier, il démontre une saine gestion du SPQ. Il est clair, détaillé et transparent.

Le Comité a manifesté qu'il serait plus que souhaitable d'utiliser toutes les subventions disponibles pour la formation et d'en faire la promotion. Par la même occasion, le Comité encourage les membres à participer aux formations lorsque celles-ci sont organisées. « *Il faut se relever les manches et s'impliquer* ».



Le Comité a également apprécié le travail du Comité d'orientation en ce qui a trait aux réunions dans les régions et au partage de l'information. Le rapport d'activités est un bon résumé et le Comité souhaite la distribution dudit rapport à plus grande échelle aux membres du SPQ.

DISCOURS DU PRÉSIDENT

Le discours du président satisfait pleinement le Comité.

En conclusion, le Comité du rapport des dirigeants est satisfait des décisions prises et des travaux accomplis par les dirigeants durant ces trois dernières années.

Pour ce qui est des orientations futures, le Comité suggère les points suivants :

- **MAINTENIR** le comité d'orientation pour aller rencontrer les sections locales le plus souvent possible;
- **FOURNIR** le rapport des dirigeants aux membres du comité, au moins une (1) semaine avant la tenue du congrès pour fins de consultation plus approfondie;
- **DIFFUSER**, par l'intermédiaire des messageries électroniques, un rapport d'activités (griefs, dossiers SST, rencontres importantes, départs, mémoires, etc.) à l'Exécutif des sections locales;
- **OFFRIR** des cours SST aux membres du SPQ grâce aux subventions de la Commission de la santé et de la sécurité du travail;
- **ASSURER** un suivi plus rigoureux des rapports de comités pour faire suite aux remarques des membres.

Le discours du président est disponible sur notre site internet www.spq@spq-ftq.com

